

Cinq nouvelles labélisations Print'Ethic

lundi, 27 septembre 2021 | Auteur La rédaction | Télégrammes

L'année 2021 aura vu cinq nouvelles imprimeries obtenir le label Print'Ethic. Il s'agit des entreprises Deja Link (93), DS Impression (67), Imprimerie de Compiègne (60), Loire Impression (49) et Imprimerie Rochelaise (17). En tout, 16 structures ont d'ores et déjà obtenu cette certification RSE de l'industrie graphique. Par ailleurs, 13 autres entreprises, dont neuf appartiennent au groupe Firopa, ont commencé les formations et actions de quatre jours préparatoires à la labellisation. Ce parcours, étalé sur environ huit mois, permet au référent RSE de se former et d'accompagner l'entreprise dans la mise en route de sa démarche. Les sessions démarrées en mars 2021 s'achèveront en novembre prochain, mois à partir duquel s'ouvrira une nouvelle session de formation. Depuis février, l'Idep (Institut de développement et d'expertise du plurimédia) propose ainsi une série de webinaires d'une heure et demie, organisés toutes les trois semaines et animés par Louise Browaey, experte RSE. Ces sessions, qui s'adressent aux référents RSE des imprimeries, leur permettent de développer leurs compétences sur des thématiques telles que l'écoconception ou le reporting RSE. Une dizaine de séances ont été ainsi organisées depuis le début de l'année avec la participation de Matthieu Prévost, responsable environnement et RSE de l'Uniiic (Union nationale des industries de l'impression et de la communication). Ces webinaires complètent les articles et contenus publiés chaque semaine par l'Idep sur l'espace dédié du site lalignecontinue.fr, le portail de formation digitale des industries graphiques et de la communication plurimédia. Rappelons que le label Print'Ethic a été initié, à l'automne 2018, par l'Uniiic et est géré par l'Idep. Élaboré avec l'appui de l'Afnor, il identifie douze enjeux prioritaires pour le secteur et est divisé en quatre niveaux. La certification est décernée par le comité de labellisation de Print'Ethic, composé de représentants de quatre collèges : organisations professionnelles, syndicats de salariés, parties prenantes externes et experts RSE.